



DEPARTEMENT  
DU GARD

ARRONDISSEMENT  
DE NIMES

Secrétariat des Assemblées

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2023

### PROCES-VERBAL DES DEBATS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Madame Lauris PAUL, Madame Marie-Ange GRONDIN, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Madame Marie-Joëlle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur André LAMY, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Alexandre MICHEL donne procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL  
Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL donne procuration à Madame Delphine PERRET  
Monsieur Bruno VIGUE donne procuration à Monsieur Benjamin GUIDI  
Madame Julie FERNANDEZ donne procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD  
Monsieur Cédric SANTUCCI donne procuration à Monsieur Eddy VALADIER

Monsieur Daniel DAVOINE donne pouvoir à Madame Danielle RIGNAC.

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE, Madame Danielle RIGNAC et Monsieur Daniel DAVOINE (excusé)

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Marie-Joëlle SALEM, désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER :** Les grandes vacances, c'est à partir du 14 juillet, nous sommes le 11, il vous reste trois jours. Merci en tout cas.

Comme à l'habitude, nous allons procéder à l'appel.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

**Eddy VALADIER :** Nous pourrions valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Et Mme BREUIL nous rejoint avant que nous engagions plus formellement ce Conseil Municipal.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme SALEM. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

#### **- Approbation du procès-verbal des débats du mardi 30 mai 2023**

**Eddy VALADIER :** Si des procès-verbaux des débats des Conseils Municipaux précédents n'ont pas été signés, notre secrétaire de séance vous les rendra disponibles et fera circuler les paraphes.

Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil Municipal précédent c'est-à-dire celui du 30 mai, appelle-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER :** Evidemment, comme à l'habitude, si les élus sont concernés par l'une ou l'autre des délibérations que nous aurons à débattre, ils le signalent et ne participeront pas au vote.

Nous n'avons pas reçu de questions orales.

#### **1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire**

**Eddy VALADIER :** Nous pouvons donc engager ce Conseil Municipal par la délibération n° 1 qui concerne les informations du Conseil Municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **L'ASSEMBLÉE PREND ACTE**

#### **2. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 2, il s'agit des marchés publics relatifs aux travaux de rénovation de nos deux écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral et la passation d'avenants. Je cède la parole à M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA :** Oui, effectivement, nous sommes saisis pour des avenants concernant quatre lots.

Pour le lot 2, l'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires comme le nettoyage de l'arrière du bâtiment, la dépose d'une cloison, les dépenses supplémentaires en cuisine et les travaux pour l'ancrage du préau. Donc, il faut passer un avenant n° 4 entraînant une augmentation de 0,75 % de ce lot.

Pour le lot 7 (cloison/plafond/peinture), l'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires en particulier, celles relatives à divers travaux en lien avec la cloison entre les classes et la circulation. Donc, il nous faut passer un avenant n° 4 entraînant une augmentation du marché de 0,90 %.

Concernant le lot 10 (électricité), il a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires concernant les prises de courant dans les cantines provisoires, l'ajout d'une alimentation pour un four et le chauffage électrique du premier étage.

Sur ce lot, c'est donc l'avenant n° 6 que nous devons valider, entraînant une augmentation du marché de 1,75 %.

Enfin, sur le lot 2 (plomberie/sanitaire), l'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires concernant l'ajout de branchement pour le lave-linge et le sèche-linge. Il nous faut donc passer pour ce lot le premier avenant, avenant n° 1 d'un montant de 308 €.

Nous devons donc valider les avenants sur ces quatre lots.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GARCIA. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **3. Marché de fournitures – Acquisition et livraison de véhicules neufs avec reprise des anciens véhicules pour les besoins des services de la ville de Saint-Gilles – Attribution et signature**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 3, il s'agit d'un marché public de fournitures relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules neufs pour nos services et la reprise d'anciens véhicules qui ne sont plus nécessaires, qui ne sont plus en état et je laisse la parole à M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : Concernant l'acquisition de ces véhicules, une consultation a été lancée le 26 avril 2023, qui se décomposait en cinq lots :

- lot 1 : acquisition de cinq véhicules utilitaires électriques, avec bien sûr reprise obligatoire des cinq anciens véhicules ;
- lot 2 : acquisition de deux véhicules électriques avec reprise obligatoire de deux anciens véhicules ;
- lot 3 : acquisition d'un véhicule utilitaire camion plateau benne ;
- lot 4 : acquisition d'un véhicule utilitaire électrique châssis cabine avec benne à bec basculante ;
- le lot 5 : acquisition d'un véhicule particulier berline compact hybride rechargeable avec reprise obligatoire de l'ancien véhicule pour la casse.

Pour le lot 1, une offre a été réceptionnée. Pour le lot 2, une offre a été réceptionnée. Pour le lot 3, deux offres ont été réceptionnées et pour le lot 4, une offre a été réceptionnée. Quant au lot 5, il a été déclaré infructueux car aucune offre n'a été réceptionnée.

Nous vous proposons pour tous les lots d'ailleurs, c'est le Nouveau Garage Lillois qui a été en bonne position :

- pour le lot 1, une offre de 182 317 € ;
- pour le lot 2 : 64 457,52 € ;
- pour le lot 3 : 47 399,96 €
- pour le lot 4 : 53 846,76 €.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GARCIA. Vous aurez noté comme moi, à côté de l'effort financier fait par la Ville pour que nos services disposent de matériels de qualité, de l'acquisition de huit véhicules électriques supplémentaires pour contribuer à la lutte notamment contre le réchauffement climatique.

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **4. Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 30**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 4 : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de gestion du Gard et c'est Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA :** Oui, merci. Donc, au vu de la loi du 21 décembre 2021, il est devenu obligatoire pour les centres de gestion de proposer par convention une mission de médiation dans tous les litiges avant de saisir le Tribunal administratif, si cela doit se faire.

Les collectivités qui, en leur sein, ont des effectifs pour pouvoir mener à bien cette mission en sont exonérées. Chez nous, nous n'avons pas la ressource suffisante, donc de ce fait, nous adhérons à cette convention avec le CDG 30. Donc, nous utiliserons, si besoin, bien sûr, et les frais seront engagés dès lors que nous utiliserons cette prestation.

**Eddy VALADIER :** Merci. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **5. Création d'emplois permanents**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 5 : Création d'emplois permanents et c'est toujours Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA :** Oui, chaque fois, c'est une délibération qui revient, pas à tous les conseils mais quand même assez fréquemment, donc c'est pour pallier soit aux départs des agents, soit des recrutements en cours par anticipation, remplacement, etc. ou parce que les postes n'existaient pas dans le tableau des effectifs. Donc, vous avez, bien sûr, la liste des créations d'emplois permanents :

- un agent d'accueil ;
- deux animateurs service jeunesse ;
- une infirmière ;
- un agent territorial spécialisé des maternelles ATSEM ;
- un agent technique polyvalent et
- un directeur ou une directrice.

**Eddy VALADIER :** Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **6. Recrutement d'un vacataire**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 6, il s'agit du recrutement d'un vacataire.

**Dominique TUDELA :** Ça, c'est pour la crèche. Il s'agit d'un RSAI (Référént santé accueil inclusif) qui remplace les prestations que nous avions auparavant, délivrées par un médecin.

Au vu de la conjoncture actuelle pour trouver un médecin pour le suppléer, la loi d'août 2021 nous autorise à recruter un RSAI qui aura le profil d'un collaborateur titulaire d'un diplôme d'Etat de puéricultrice ou titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou ayant une expérience de trois ans à titre principal auprès des jeunes enfants comme infirmier.

**Eddy VALADIER :** Merci, Mme TUDELA. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **7. Adhésion à la mission de conseil en organisation proposée par le CDG 30**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 7 : Adhésion à la mission de conseil en organisation proposée par le Centre de gestion du Gard.

**Dominique TUDELA** : C'est en prévention en fait que nous adhérons à cette convention de mission de conseil du CDG 30. Vous verrez les missions, c'est l'aide à la réalisation de documents en GRH, conduite de changement, calcul de l'allocation retour à l'emploi (ARE).

Aujourd'hui, nous n'avons pas de besoins spécifiques mais nous nous adhérons à cette convention qui est gratuite à part quand, bien évidemment, on l'utilisera ; c'est pour prévenir enfin des freins administratifs quand on en aurait ou on en aura besoin.

**Eddy VALADIER** : Merci. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **8. Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Costières en Camargue**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 8 : Adhésion à la Communauté professionnelle territoriale de santé de Costières en Camargue et c'est Mme HARTMANN.

**Catherine HARTMANN** : Bonsoir, tout le monde. La Ville de Saint-Gilles est confrontée au même titre que l'ensemble des territoires français à une décroissance du nombre de médecins généralistes. Pour anticiper ces difficultés, les élus de la Ville ont souhaité déployer une stratégie globale qui s'appuie sur plusieurs axes :

- soutien financier aux étudiants en médecine générale dès la quatrième année en contrepartie d'un engagement à exercer sur le territoire de Saint-Gilles pour une durée minimale équivalente à la durée des aides accordées ;
- deuxièmement, déploiement d'une démarche d'attractivité de la commune auprès de la population cible des médecins avec pour objectifs de leur faire découvrir les atouts de la commune pour les attirer à Saint-Gilles ;
- troisièmement, l'adhésion au groupement d'intérêt public « Ma Région, ma santé » dont l'objectif est d'installer durablement des médecins à Saint-Gilles.

Ainsi, depuis le mois d'avril, un médecin et une sage-femme accueillent des patients en consultation.

Pour accompagner ces initiatives qui ne relèvent pas des prérogatives des communes mais qui s'avèrent nécessaires pour permettre à la population de se soigner, la Ville suit la démarche de formalisation de la communauté professionnelle territoriale de santé de Costières en Camargue qui regroupe les professionnels de santé volontaires de 13 communes et dont l'objectif principal est d'apporter une réponse adaptée aux besoins de santé de la population au travers d'un projet de santé.

La mise en œuvre de ce projet est financée par l'ARS (Agence régionale de santé).

Afin d'être au cœur du projet de santé et de son ajustement aux besoins du territoire, il est proposé donc à la commune d'adhérer gratuitement à la CPTS de Costières en Camargue.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme HARTMANN. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9. Convention de servitude ENEDIS**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 9 : Convention de servitude ENEDIS et c'est M. Frédéric BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Bonsoir. Donc, pour ENEDIS qui doit positionner trois supports afin de faire passer un conducteur aérien électrique au-dessus des parcelles communales et sectionnées n° 34 et 1729 chemin d'Espeyran à Saint-Gilles, nous devons signer une convention et en contrepartie de la servitude accordée au titre de la convention, une indemnité définitive globale et forfaitaire de 50 € sera demandée à ENEDIS.

C'est simplement un renfort de support.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **10. Emplacement réservé parcelle C 2452**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 10 : Emplacement réservé parcelle C 2452 et c'est M. GILLI.

**Serge GILLI** : Bonsoir tout le monde.

**Eddy VALADIER** : Bonsoir, Serge.

**Serge GILLI** : Emplacement réservé parcelle C 2452.

Considérant le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal réuni le 27 mars 2018, rendu opposable le 11 avril 2018, instituant des emplacements réservés destinés à un usage d'intérêt général,

Considérant l'emplacement réservé n°2, destiné à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales Combe de la Garonnette,

Considérant la mise en demeure de Madame MOREAU Magali et Monsieur DESBRIERES Michel, propriétaires, sollicitant la Commune d'acquiescer la parcelle leur appartenant, cadastrée Section C numéro 2452, concernée par l'emplacement réservé susvisé,

Considérant que les études menées récemment ont permis de déterminer que l'aménagement et la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, pourront être réalisés sans l'acquisition de ce terrain,

Considérant que l'emplacement réservé devient sans effet, que celui-ci soit ou non supprimé dans les pièces réglementaires du PLU,

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GILLI. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **11. Vente d'une partie du domaine public 15, rue du Puech Rouge**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 11 : Vente d'une partie du domaine public au 15, rue du Puech Rouge et c'est M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : M. PIOCH Jacques avait émis le souhait de se porter acquiesceur de la partie du domaine public situé 15, rue du Chemin Puech Rouge au droit de sa propriété. L'enquête publique avait émis un avis favorable. Entretemps, M. PIOCH a vendu son immeuble à un syndicat de copropriété, qui à leur tour, vont être acquiesceurs de cette parcelle de 14 m<sup>2</sup> pour un prix de 2 000 €. Il faut donc, annuler l'ancienne délibération et acter cette vente.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **12. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 12 : Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions et c'est Mme BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Bonjour. Il s'agit d'une délibération habituelle concernant l'attribution des subventions aux propriétaires privés résidant en centre ancien.

Deux dossiers ont été réputés éligibles entre le 12 mai et le 26 mai de cette année : un situé 23, rue de la République où il vous est proposé d'accorder une aide communale de 2 826 € et une aide régionale de 2 826 € également pour un montant de travaux de 18 840 €. Ainsi qu'une subvention pour un dossier au 2, rue Baudin pour un montant de travaux de 11 350 € qui bénéficiera d'une subvention communale seulement pour un montant de 1 702,50 €, étant donné que c'est un projet qui va se dérouler en deux étapes sur un bâtiment exceptionnel du centre ancien et qui nécessite une étude archéologique du bâti ainsi que des honoraires en maîtrise d'œuvre.

Le dossier qui est passé en subvention aujourd'hui, c'est le dossier préalable à l'expertise par un archéologue du bâti, c'est pour ça qu'il n'y a qu'une subvention communale sur ce dossier.

Ensuite, deux subventions qui sont déjà passées en Conseil Municipal mais qui nécessitent d'être réajustées sur leur montant, donc deux dossiers rue Ledru Rollin : le premier pour un montant de subvention de 5 260,15 € pour l'aide communale, identique pour l'aide régionale et le deuxième dossier de 9 733,74 € de subvention communale, identique pour le montant régional.

Il vous est proposé d'approuver ces subventions.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme BREUIL. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **13. Règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

**Eddy VALADIER** : Délibération n°13 : Règlement intérieur des Accueils de loisirs périscolaires et de l'Accueil de loisirs sans hébergement et c'est Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA** : Ces deux documents existent déjà depuis un bon nombre d'années mais nous revoyons, lorsque le besoin s'en fait connaître, leur contenu. C'est en vivant des expériences répétées au cours des mois et des années que nous prenons le temps de la révision du document et là, il était utile de préciser quelques points que vous avez ci-dessous énumérés. Je vous les rappelle :

- conditions d'admission d'inscription ;
- le fonctionnement de la restauration scolaire et la composition des menus ;
- les dispositions particulières SMA et grèves ; comment les familles doivent agir, etc.
- procédures d'urgence notamment les alertes météorologiques, on est parfois un peu perdu
- et les procédures en cas de difficultés persistantes avec le comportement d'un enfant et les responsabilités de chacun.

Nouveauté aussi, ce document devra être signé. Il fera partie des documents qui autoriseront l'accès au service et cela se fera, soit par voie électronique, soit par voie papier.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme TUDELA. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **14. Signature de la convention cadre – Programme « Petites villes de demain »**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 14 : Signature de la convention cadre – Programme « Petites villes de demain ». C'est une délibération, mesdames et messieurs, qui vient concrétiser une fois de plus notre ambition de poursuivre et d'accélérer la modernisation de notre Ville dans le cadre du programme « Petites villes de demain » porté par l'Etat et qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et qui exercent des fonctions de centralité.

Dans ce cadre, une opération de revitalisation de territoires est proposée pour cinq ans sur un périmètre qui reprend globalement notre cœur de ville.

La stratégie territoriale de revitalisation porte sur une intervention forte dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie afin de poursuivre la reconquête de notre centre-ville. Elle s'établit sur la poursuite des actions engagées avec succès depuis 2015 : les aides aux façades, les aides aux devantures commerciales, l'accompagnement de conseils tout en renforçant la lutte contre les locaux commerciaux vacants ou l'habitat indigne.

Cette convention permettra également de poursuivre le réaménagement de notre cité, notamment autour de son marché bihebdomadaire, de son projet culturel autour de notre futur musée, de la création d'une maison en partage, de la création d'un parc urbain ou encore de la requalification de notre port de plaisance.

Y a-t-il des questions ? Oui, allez-y.

**Paul GABRIEL :** Merci, M. le Maire. Oui, à propos du logement insalubre, il n'y a pas de souci, je voterai pour cette délibération mais on avait institué le permis de louer. Est-ce qu'on a un premier bilan sur les actions qui peuvent être menées par ce dispositif parce qu'on se rend compte encore que, malheureusement, il reste des logements insalubres et des marchands de sommeil au sein de la Ville.

**Eddy VALADIER :** Je partage tout à fait votre analyse. Effectivement, on avait délibéré pour instituer le permis de louer. Il n'est pas encore complètement mis en œuvre puisqu'il nous reste à lancer une consultation, un prestataire extérieur pour faire les constats. On est en train, vous l'avez vu, notamment au travers du journal municipal, parce que c'est une obligation de faire les informations nécessaires aux populations. C'est pour ça qu'aujourd'hui, je n'ai pas d'éléments chiffrés. Puis, pour être tout à fait transparent avec vous, on a pris un peu de retard. Nous espérons avec Mme BREUIL, que d'ici la fin de l'année, la Ville sera opérationnelle pour lutter contre cet habitat indigne et notamment pour lutter contre les marchands de sommeil.

*Intervention hors micro*

**Géraldine BREUIL :** Juste pour compléter. Soyons rassurés cependant que depuis plusieurs années, le travail est sans relâche sur la lutte contre l'habitat indigne. Les pouvoirs de police du maire sont assurés. Le permis de louer est une clé supplémentaire pour aller chercher ceux qui ne respectent pas les règles, mais en tout cas, les sollicitations qui sont formulées par les locataires sont toutes suivies. Et beaucoup de logements ont été traités suite à un rapport d'insalubrité ou d'indignité et se sont vu réhabiliter en centre ancien déjà depuis quelque temps.

**Paul GABRIEL :** On est bien d'accord.

**Eddy VALADIER :** Merci. D'autres questions ou d'autres remarques ?

Je sou mets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **15. Subventions allouées à la Crèche SPAP La Croix Gardianne pour son fonctionnement général pour l'année 2023**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 15, il s'agit de subventions allouées à la Crèche La Croix Gardianne pour l'année 2023. Et c'est Mme TUDELA.



**Dominique TUDELA** : La SPAP Croix Gardianne est le Relais petite enfance du territoire dont fait partie Saint-Gilles. Jusqu'à l'année dernière, nous donnions 20 000 € et nous étions remboursés par la CAF du Gard à hauteur de 15 000 €.

Cette année, les règles ont changé, la CAF du Gard versera directement les 15 000 € à la SPAP. Donc, nous avons nous à verser notre reste à charge annuelle qui est de 5 000 €.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme TUDELA. des questions ? Pas question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 16. Armée de Terre – 503<sup>e</sup> régiment du Train – Demande de subvention

**Eddy VALADIER** : Dernière délibération, il s'agit de la délibération de numéro 16 et une demande de subvention que nous avons déjà abordée au dernier Conseil Municipal, mais dont il convient de modifier le bénéficiaire. Et c'est Mme ARCHIMBAUD.

**Nadia ARCHIMBAUD** : Bonsoir, chers collègues. Effectivement, nous avons déjà voté une subvention, mais il a fallu changer le nom du bénéficiaire.

Considérant que par délibération numéro 2023-05-34, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 1 500 € à l'amicale de la Gazelle Noire du 503<sup>e</sup> régiment du Train afin de soutenir financièrement le projet de construction de monuments dédiés au personnel du régiment tombé pour la France au champ d'honneur dans le cadre des 80 ans de sa création.

Considérant qu'il convient de modifier la délibération susvisée, afin de préciser que la subvention est versée sur le compte du cercle de la base de défense de Nîmes, Laudun, Larzac et non à l'amicale de la Gazelle Noire du 503<sup>e</sup> régiment du Train en vue de soutenir financièrement le projet de construction de monuments dédiés au personnel du régiment tombé pour la France au champ d'honneur ainsi que l'organisation de journées portes ouvertes dans le cadre des 80 ans de sa création.

**Eddy VALADIER** : Merci, Mme ARCHIMBAUD. Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Avant de nous quitter, mais je l'ai évoqué tout à l'heure, vous souhaitez un excellent été à toutes et à tous et me permettre de céder la parole à notre collègue Benjamin GUIDI pour qu'il nous reprecise tous les beaux moments que nous aurons à vivre d'ici la fin du mois d'août et vous le verrez, au-delà de ce que réalisent elles-mêmes nos associations ou nos partenaires, la Ville de Saint-Gilles s'investit beaucoup à animer cette cité, d'abord et avant tout pour les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois, mais aussi pour l'ensemble de nos visiteurs ou touristes qui sont sur Saint-Gilles ou à proximité.

Mais M. GUIDI va nous en dire un peu plus.

**Benjamin GUIDI** : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, la Ville de Saint-Gilles propose de nombreux événements tout au long de l'année, notamment au travers de son association des festivités. Nous sommes sur la période estivale, nous avons un programme riche et varié. Donc, tout au long de l'été, les toro-piscine, avant de clôturer aussi les soirées électro de l'Abbatiale qui se sont très bien passées et là, on enchaîne avec, dès jeudi, la présentation des cartels de la Féria de la pêche et de l'abricot, la Fête nationale le 13 et le 14 juillet, concours d'abrivado, le feu d'artifice cette année qui sera tiré depuis les berges du Canal, la commémoration du 14 juillet au monument aux morts. Puis, on rentrera dans les deux temps forts du mois d'août, à savoir la Féria avec bien évidemment la corrida, la novillada, la romeria, la féria des enfants et puis,

on finira le mois d'août, avant la rentrée, avec les fêtes dédiées aux traditions camarguaises. Je pense notamment aux courses camarguaises, aux 85 taureaux, à la journée à l'ancienne, à la gaze notamment.

Voilà, un programme varié qui mettra à l'honneur toutes nos belles traditions. Et je vous incite à vivement à y participer en grand nombre. Merci à tous.

**Eddy VALADIER** : Merci à toi, Benjamin et à toute ton équipe.

Avant d'en terminer et de vous dire moi aussi quelques mots, notre directeur général des services souhaitait prendre la parole.

**Jérôme MARCK** : Merci, M. le Maire.

M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élu(e)s, comme vous le savez, puis c'était indiqué dans la délibération numéro 5, il s'agissait de mon dernier Conseil Municipal à Saint-Gilles en tant que directeur général de cette collectivité, puisque je pars pour d'autres horizons à compter du premier septembre prochain. Je voulais vous indiquer que cela a été un plaisir et surtout un honneur, une responsabilité pour le moins, de diriger l'administration et puis d'accompagner, structurer cette collectivité et surtout permettre à ces élus d'échanger en tout cas au sein de cette Assemblée, de débattre sereinement dans de bonnes conditions, sécurisées juridiquement et permettre bien évidemment le vote des délibérations qui, je le rappelle, on l'oublie parfois, le premier acte fondateur des projets de l'action publique au service de la population.

Je voudrais souligner ici qu'il n'y a donc pas de petit conseil municipal ou de petite délibération. Ils ont tous et toutes les délibérations leur importance. Il me semble aussi fondamental de souligner que les délibérations, dans leur majorité écrasante, recueillent ici les suffrages non pas de la majorité, mais en tout cas de l'unanimité des votes. C'est un indicateur – me semble-t-il – du travail de fond non clivant au bénéfice des Saint-Gillois qui est conduit par cette majorité, son maire et entériné par l'ensemble des élus. Les délibérations qui vous sont présentées résultent – il faut le dire et le souligner – d'un travail invisible, parfois ingrat, mené par l'administration, travail fastidieux qui, en parallèle, se doit d'être extrêmement rigoureux, juste notamment sur l'aspect juridique pour éviter les recours.

Il me semble important de souligner la qualité du travail de cette administration que j'ai dirigée, à qui je rends hommage à titre personnel et professionnel. En neuf ans, c'est 68 conseils. C'est sûrement un pur hasard numérogique, mais je suis né dans le Haut-Rhin dont l'indicatif est le 68. Donc, c'est assez surprenant, ça fait plus de 1 600 délibérations que j'ai dû superviser, parfois rédiger, valider et qui ont été soumises à votre suffrage, que ce soit sur des projets que je qualifie de majeurs. On en a vu encore ce soir avec l'adhésion au dispositif Petite Ville de Demain ou des délibérations de type vote de budget, attribution de subventions, modification du tableau des effectifs, lancement de projets d'aménagement, de projets d'équipement. J'en oublie bien évidemment.

Enfin, je souhaitais vous remercier de la qualité des échanges que nous avons eus tout au long de ces neuf ans ; la confiance que vous m'avez faite, plus particulièrement, vous, M. le Maire. Cette confiance, je sais que vous la maintiendrez à l'administration en place car elle est le gage de la continuité du développement de cette ville à vos côtés. Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, bien évidemment, un bel été, une belle continuation dans l'esprit qui règne ici dans cette Assemblée et que je qualifie d'un esprit de concorde. Merci à vous.

*Applaudissements*

**Eddy VALADIER** : Bien. J'aurais l'occasion moi-même, le 20 juillet, d'en dire un peu plus, mais à notre tour et je dis « notre » M. MARCK parce que je sais que chacun s'y associe, vous remercier du travail que vous avez effectué dans cette collectivité. Vous le disiez vous-même, neuf ans, le temps passe vite. Et neuf ans c'est presque 1/4 d'une vie professionnelle. Donc, vous remercier pour ce travail. Un travail d'une importance remarquable et je crois que chacun est en capacité de l'apprécier parce qu'il y a eu une quantité de travail effectué dans notre collectivité par notre directeur général des services considérable. Une quantité, mais aussi une qualité. Il disait lui-même, 1 600 délibérations, 68 conseil municipal. Nous n'avons pas souvenir de difficultés, notamment d'ordre administratif, sur aucune des délibérations que nous avons eues à débattre dans un mandat et demi, je le disais bientôt dix ans. Ça traduit aussi, d'abord une compétence professionnelle réelle et une exigence personnelle du travail rendu pour cette collectivité, pour son Conseil municipal, mais plus généralement pour cette Ville. Et on le doit effectivement au premier de notre administration. C'est notre directeur général des services. Il le soulignait aussi parce qu'il est parfois modeste, la contribution de

l'ensemble de nos équipes et de nos services qui, grâce à Jérôme MARCK, sont montés probablement à un niveau jamais atteint dans cette cité. Ça a été à la fois sa capacité à renouveler, à recruter et donc à bien choisir, mais aussi sa capacité à accompagner, à former, à mobiliser et à motiver. Effectivement, c'est un ensemble collectif qui, au-delà des aspects d'orientation politique qu'ont pu donner les élus, une capacité à les mettre en œuvre.

Je l'ai souvent dit, les élus, ils ont autorité pour donner les idées, mais derrière, s'il n'y a pas un moteur puissant pour les réaliser, on est rarement à l'aube d'un succès. Et je crois que les résultats électoraux d'il y a trois ans, M. MARCK y a fortement contribué. J'en dirai un peu plus dans quelques jours, mais en mon nom personnel, comme au nom du Conseil municipal, M. MARCK, soyez – vous aussi – remercié de de votre action. Ce n'est pas une séparation, il a dit lui-même, il nous quitte après neuf ans de bons et loyaux services. Alors comme il ne va pas trop loin, ça sera plus facile pour nous d'aller le rencontrer et ça sera aussi très facile pour lui de venir nous revoir, mais évidemment, les uns comme les autres ou l'un comme l'autre auront un regard sur ce qui se passe dans nos collectivités. En tous les cas, vraiment un grand merci et félicitations pour tout ce que vous avez fait.

*applaudissements*

**Eddy VALADIER** : Voilà, on se donne rendez-vous au mois de septembre. On aura tous l'occasion de se croiser. Prenez du repos pour ceux qui le peuvent. Vous avez de belles choses à vivre à Saint-Gilles. En tout cas, merci pour ce beau Conseil municipal d'unanimité. Merci beaucoup.

La séance du Conseil Municipal est close à 19h44.

Eddy VALADIER



Maire de Saint-Gilles

Marie-Joëlle SALEM

Secrétaire

